

Objet : Discours du Ministre des Postes et Télécommunications de la République togolaise lors de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE du 18 juin 2013 à Bruxelles

« La jeunesse au centre de la nouvelle politique de développement des pays ACP: l'enjeu de l'éducation, des nouvelles technologies et de l'entrepreneuriat »

Honorables membres de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE,
Mesdames, messieurs,

Tout d'abord, je tiens à vous exprimer mes plus vifs remerciements pour l'opportunité qui m'est offerte de prendre la parole, à l'occasion de cette 25ème session parlementaire pour proposer une convention ACP-UE fondée sur une nouvelle vision du développement centrée sur la jeunesse et l'entrepreneuriat.

Plus de la moitié des populations africaines ont moins de 25 ans. Les jeunes constituent un extraordinaire vivier de talents, créatifs et innovants, ils sont les marchés de demain. Cependant le chômage des jeunes reste un souci majeur. L'amélioration de leur condition de vie et de leurs perspectives d'avenir déterminera durablement le sort de l'Afrique.

Le Togo a toujours été un interlocuteur privilégié de la relation entre l'Afrique et l'Europe dans le cadre des ACP. C'est à Lomé que les bases de cette relation ont été lancées il y a près de 40 ans et c'est pourquoi le Togo a souhaité rester aujourd'hui l'initiateur d'une nouvelle construction économique entre l'Afrique et l'Europe et un laboratoire d'énergie pour la jeunesse africaine.

En effet, la croissance du Togo, comme de l'ensemble des pays d'Afrique passe nécessairement par la création d'entreprises – ce qui seul permet l'émergence d'une classe moyenne importante et prospère. C'est la raison pour laquelle, sous l'impulsion du Président de la République, Faure Essozimna GNASSINGBE et du gouvernement auquel j'appartiens, nous souhaitons remettre résolument la jeunesse au cœur du développement du continent africain et stimuler l'émergence d'une génération de jeunes entrepreneurs.

Trois axes doivent être développés pour mettre en œuvre cette stratégie :

- L'amélioration de l'éducation et de la formation professionnelle ;
- La disponibilité de sources de financement dédiées à la création d'entreprises ; et

- L'utilisation de nouvelles technologies comme levier indispensable de la mise en place et du renforcement de toute politique destinée à former, encourager et soutenir les entrepreneurs.

Concernant l'éducation et la formation professionnelle, il est nécessaire pour les Etats africains de mettre en place des programmes éducatifs développés en partenariat avec le secteur privé afin d'améliorer le système éducatif et le rendre plus pertinent.

Plusieurs idées sont à explorer :

- Les institutions éducatives ou autres forums spécialisés doivent définir conjointement avec le secteur privé des curriculum et des formations qui répondent à leurs besoins et aident les jeunes à acquérir les approches et outils méthodologiques indispensables pour la création d'entreprises.
- Les entreprises sont aujourd'hui prêtes à financer des mastères spécialisés et à mettre en place des programmes de stage et de mentorat des étudiants. Imaginons le rôle que pourraient avoir les entreprises multinationales présentes au Togo si elles pouvaient offrir chaque année des programmes de stages dans leurs filiales internationales à des jeunes togolais.
- Je plaide pour la mise en œuvre de programmes d'échanges où les jeunes entrepreneurs prometteurs auraient la possibilité d'aller étudier ou faire des stages à l'étranger pour être confrontés à des environnements différents et pouvoir créer des réseaux de relations et d'amitié qui pourraient leur être utiles à l'avenir.
- De même, à l'instar du programme « *global entrepreneurship lab - g-lab* » créé par l'université américaine du Massachusetts Institute of Technology (MIT), l'Union Européenne pourrait aider à la mise en place de programmes « *ACP-UE Entrepreneurship labs* » ou « *ACP Entrepreneurship labs* » où les étudiants d'écoles de gestion européennes ou non viendraient en Afrique pour quelques semaines afin d'aider les jeunes dans l'élaboration de leur projet de création d'entreprise.
- Les Etats devraient également initier avec le secteur privé la mise en place de programmes de mentorat où des entrepreneurs nationaux et internationaux issus ou non de la diaspora, des chefs d'entreprises et de cadres qui ont réussi à créer des entreprises et à commercialiser des nouveaux produits pourraient guider et accompagner des jeunes entrepreneurs. En effet, la jeunesse a besoin d'exemples concrets de réussite de personnes qui ont rêvé les mêmes rêves, et subi les mêmes épreuves.

La disponibilité de sources de financement peu coûteuses pour créer des entreprises est indispensable dans une politique de développement fondée sur l'entrepreneuriat.

- Au niveau des sources de financement pour la création d'entreprises, l'Union Européenne pourrait aider les Etat à fédérer plusieurs sources pour créer des fonds de garanties qui permettraient aux banques locales d'accorder des prêts à bas taux aux entrepreneurs. Une fois encore, il s'agit d'un partenariat public privé dans lequel chacun a un rôle bien établi. La diaspora africaine de concert avec les organismes nationaux et internationaux

pourrait jouer un rôle déterminant dans l'apport des fonds dont auraient besoin les Etats pour constituer les garanties.

Enfin, le rôle des nouvelles technologies dans ce schéma est crucial pour ces différents éléments :

- Tout d'abord, nombre de pays ne disposent ni de formateurs ni de formation d'entrepreneuriat adaptés. Cependant, il existe des contenus pertinents disponibles par le biais des nouvelles technologies. Il est donc important que l'Union Européenne et ses partenaires accélèrent la mise en place de formations en ligne. Ceci est de plus en plus facile à réaliser grâce à l'expansion d'Internet en Afrique et notamment dans les institutions éducatives. Au Togo, par exemple, le Gouvernement a financé l'accès gratuit au Wifi sur les campus universitaires de Lomé et de Kara.
- Les couches de la population qui n'ont pas encore accès à Internet ne devraient pas être exclues de ces opportunités, c'est la raison pour laquelle le Togo a décidé de soutenir une initiative privée visant à développer une chaîne de télévision ludo-éducative panafricaine.
- Il est nécessaire de créer une plateforme de réseau d'entraide d'entrepreneurs africains au niveau mondial, qui pourrait se réunir périodiquement dans les villes africaines afin de favoriser la rencontre et la mise en relation d'entrepreneurs mais également continuer leur action en s'adossant aux réseaux sociaux existants sur Internet.
- Enfin, les financements notamment de la diaspora pourraient également être transférés ou être accessibles à moindre coût par le biais de plateformes de paiement mobile ou internet.

Dans la perspective de tout ceci, nous souhaitons organiser au Togo à l'automne 2013, le premier forum des jeunes entrepreneurs réunissant divers acteurs, jeunes entrepreneurs, entrepreneurs établis qui ont réussi à créer leur entreprise à la fois au Togo mais également à l'étranger. Viendront y participer aussi des investisseurs potentiels, des étudiants en MBA qui pourront accompagner certains jeunes dans la structuration de leur projet et éventuellement la rédaction de leurs business plans. Des agents de l'Etat seront également présent afin de décrire et d'expliquer certaines procédures administratives comme le guichet unique.

Je souhaite vivement que ces quelques réflexions puissent enrichir les débats de cette session et que les recommandations qui sortiront de vos travaux aboutissent à **la mise en place effective d'une nouvelle Convention de Lomé en 2015** à laquelle les pays de l'ACP pourront apporter leur appui et leur contribution.

Je vous remercie.

Cina LAWSON